

Organe: Cour internationale de Justice

Instance: Application de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide: Bosnie-Herzégovine c. Serbie-et-Monténégro

Présidents: Guibert Aénor, Quentin Duchamp

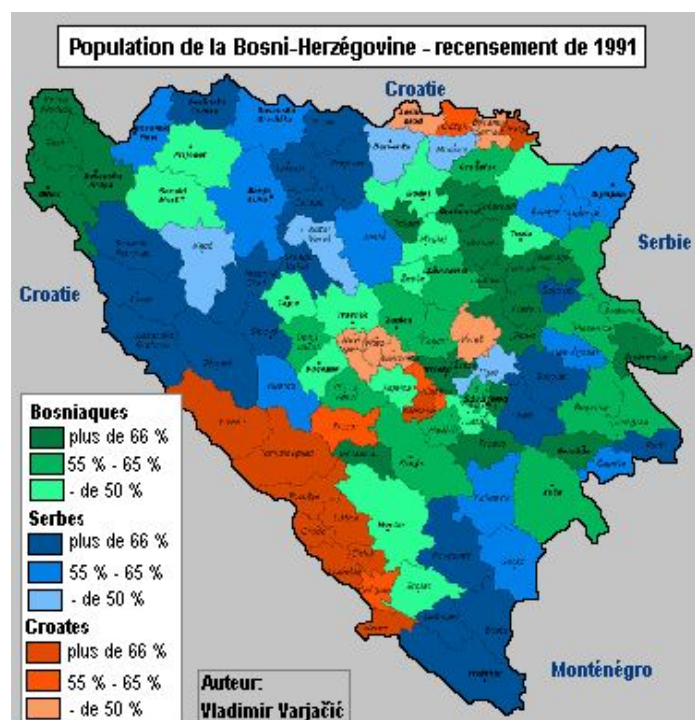
Application de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide: Bosnie-Herzégovine c. Serbie-et-Monténégro

1. Introduction

La guerre en Bosnie, avec plus de 100 000 morts, est la plus meurtrière d'Europe depuis la Seconde Guerre Mondiale.

Ce conflit débute officiellement le 6 avril 1992 avec la reconnaissance de l'indépendance de la Bosnie-Herzégovine par la Communauté internationale.

La Bosnie-Herzégovine compte alors 4,3 millions d'habitants, et contrairement aux autres pays de l'Ex-Yougoslavie, regroupe un mélange de populations et de cultures : 43,7 % de Bosniaques principalement de confession musulmane, 31,4 % de Serbes orthodoxes, 17,3 % de Croates catholiques. Les Bosniaques de confession musulmane sont donc majoritaires en Bosnie-Herzégovine alors que dans le reste de l'Ex-Yougoslavie plus de 45 % de la population est orthodoxe et 30 % catholique. La guerre de Bosnie éclate entre les Bosniaques, les Serbes de Bosnie soutenus par la Serbie et les Croates de Bosnie soutenus par la Croatie. La Bosnie-Herzégovine accuse aujourd'hui devant cette cour la Serbie-et-Monténégro de ne pas avoir respecté la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide lors de cette guerre et d'avoir pratiqué une méthode d'épuration ethnique contre la population bosniaque.



a. Définitions

La convention pour la prévention et la répression du crime de génocide:

Le 11 décembre 1946, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a déclaré que le génocide est un crime du droit des gens, en contradiction avec l'esprit et les fins des Nations Unies, que le monde civilisé condamne. Cette convention punit les actes suivants :

- a) Le génocide;
- b) L'entente en vue de commettre le génocide;
- c) L'incitation directe et publique à commettre le génocide;
- d) La tentative de génocide;
- e) La complicité dans le génocide. Elle compte 150 parties et a été ratifié par la Bosnie-Herzégovine en 1992 et par la Serbie-et-Monténégro en 2001.

Génocide: atteintes volontaires visant à la destruction totale d'un groupe en vue de leurs croyances religieuses, leurs appartenances ethnique, national ou racial. Sont également qualifiés de génocide l'atteinte à l'intégrité physique ou psychique, la soumission à des conditions d'existence mettant en péril la vie du groupe, les entraves aux naissances et les transferts forcés d'enfants.

“Nouvelles Guerres”: La guerre de Bosnie-Herzégovine est un exemple de nouvelles conflictualités. En effet, en opposition au “vieilles guerres” dans lesquelles des armées s'affrontent, ces nouvelles guerres sont marquées par:

- une globalisation du conflit et donc la présence de plusieurs acteurs internationaux,
- des attaques contre les civils plutôt que contre des militaire,
- une rupture des formes militaires traditionnelles (moins de formes militaires étatiques)

FORPRONU: La Force de protection des Nations unies (FORPRONU) est créée le 21 février 1992 par l'Organisation des Nations unies, prévoyant le déploiement de « casques bleus » dans les zones d'affrontement serbo-croates en Croatie. L'activité de la Forpronu est étendue à la Bosnie-Herzégovine en juin 1992.

Disposés dans quatre « secteurs protégés », elle a pour mandat de:

- s'interposer entre les forces serbes et croates,
- assurer la démilitarisation des « secteurs protégés »
- garantir la sécurité des populations serbes comme le retour des populations croates
- assurer l'ouverture de l'aéroport de Sarajevo à des fins humanitaires ainsi que l'acheminement par route de l'aide humanitaire.

2. La Guerre de Bosnie

b. Contexte du déclenchement de la Guerre

De la Yougoslavie à l'Ex-Yougoslavie

La Constitution de la Yougoslavie du 31 janvier 1946 forge une république fédérale communiste dirigée par Tito, partagé en six républiques égales en droit : Croatie, Slovénie, Monténégro, Macédoine, Bosnie-Herzégovine et Serbie. Ayant rompu avec l'URSS en 1948, la Yougoslavie est indépendante et ne prend donc pas partie lors de la Guerre Froide.

Dans cet ensemble, la Bosnie Herzégovine représente un cas particulier car elle regroupe un mélange de populations et de cultures différentes : bosniaques musulmans, croates catholiques et serbes orthodoxes.

En 1980, Tito meurt ce qui entraîne des tensions intercommunautaires en partie à cause du système de présidence tournante en Yougoslavie, mode de fonctionnement, où le président d'une institution est désigné temporairement, en fonction de paramètres dépendant de sa nationalité, de son origine, de son territoire, il n'y a pas de vote. Chaque pays ou communauté sait quand ce sera à son tour d'en assumer la présidence. Sa mort pose donc la question de la nationalité de son successeur et encourage l'apparition de courants nationalistes. De plus, la situation économique est particulièrement sombre et également propice aux conflits intra-étatiques.

C'est dans ce contexte qu'en 1990, dans toutes les républiques de la Yougoslavie, les partis nationalistes sont victorieux aux élections législatives. En 1991, les Républiques de Slovénie et de Croatie proclament donc leurs indépendances. La Serbie, alors partie dominante de la Yougoslavie, s'oppose aux courants indépendantistes entraînant la multiplication d'incidents armés entre les forces armées serbes et la Croatie. L'armée yougoslave se confond avec l'armée serbe, cette dernière refusant la répartition du matériel et des hommes appartenant à l'Ex-Yougoslavie.

La Bosnie-Herzégovine devient indépendante à son tour

Malgré ce contexte tendu, le Parlement de la Bosnie-Herzégovine se prononce à son tour, le 15 octobre 1991, favorable à l'indépendance. Le peuple serbe de ce pays, comme la Serbie, est très défavorable à cette idée. L'Assemblée serbe de Bosnie, représentant les Serbes de Bosnie-Herzégovine, est créée le 24 octobre 1991 pour déclarer l'opposition de cette part de la population à l'indépendance de la Bosnie-Herzégovine.

La Bosnie-Herzégovine décide cependant, en février 1992, d'organiser un référendum sur le sujet. Les serbes de ce pays, appelés comme le reste de la population à voter, décident de boycotter la consultation dans l'espoir de rendre cette dernière invalide. Malgré 63,04% de votants, ces derniers se prononcent à 99% favorable à l'indépendance. La république de Bosnie-Herzégovine qui sera présidée par le musulman Alija Izetbegovic est donc proclamée et reconnue le 6 avril par la Communauté internationale.

Création de la République serbe de Bosnie-Herzégovine

En réaction contre l'indépendance de la Bosnie-Herzégovine, l'Assemblée du peuple serbe proclame l'indépendance de la République serbe de Bosnie-Herzégovine fin avril 1992. Cette nouvelle république souhaite rester une partie de l'État fédéral yougoslave; Radovan Karadžić devient son premier président et Pale la capitale officielle. Elle adopte sa constitution en déclarant que son territoire regroupe les régions autonomes, les communes et les autres entités serbes au sein de la Bosnie-Herzégovine. Les milices serbes, soutenues

par l'armée fédérale, entreprennent donc la conquête des territoires majoritairement serbes. La création de cette république ainsi que tout ce qui en résulte ont été déclarés illégaux par le gouvernement de Bosnie-Herzégovine.

Le 3 juillet 1992, les croates de Bosnie-Herzégovine créent la Communauté croate d'Herceg-Bosna et proclament à leur tour, le 24 août 1993, la République croate d'Herceg-Bosna. Mais cette dernière, contrairement à la République serbe de Bosnie-Herzégovine, ne cherche pas à devenir indépendant vis-à-vis de la Bosnie-Herzégovine. Le pays est donc extrêmement divisé.

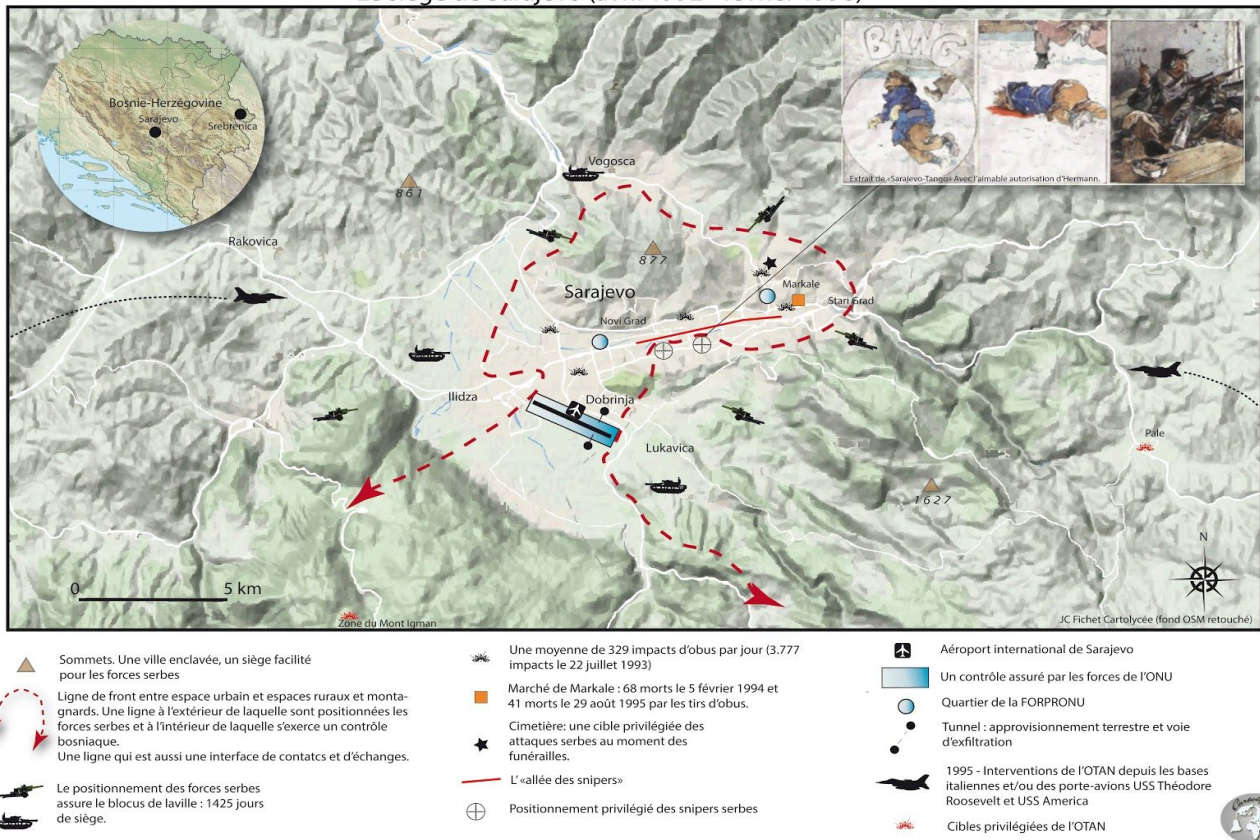
c. Trois épisodes clés de la Guerre de Bosnie

Le siège de Sarajevo

Le 6 avril 1992, suite à la déclaration de l'indépendance, une grande manifestation pacifique est mise en place à Sarajevo. Des milliers de personnes appellent à la tolérance et à la fraternisation entre les différentes communautés. Mais sous l'influence de Radovan Karadzic, un ultranationaliste serbe, des tireurs ciblent la foule, faisant une victime. Alors commence le long siège de Sarajevo.

Depuis le début de l'année 1992, l'armée populaire yougoslave (Serbie-et-Monténégro) a commencé à se positionner sur des collines ceinturant Sarajevo. Ces forces serbes, bien que mieux équipées, étaient numériquement inférieures aux bosniaques présents dans la ville. Par conséquent, à partir du 6 avril 1992, au lieu de tenter de prendre la ville, ils l'assiégèrent et la bombardèrent, sans quitter les collines. Un blocus complet de la ville fut alors officiellement établi. Les routes principales menant à la ville furent bloquées, stoppant les envois de nourriture et de médicaments. L'eau, l'électricité et le chauffage furent coupés.

Le siège de Sarajevo (avril 1992 - février 1996)



Pour contourner le blocus, les Nations unies ouvrirent l'aéroport de Sarajevo en juin 1992 et décidèrent d'envoyer, début avril, des soldats de la Force de protection des Nations unies, la FORPRONU, dans le but d'apporter une aide humanitaire aux personnes bloqués dans Sarajevo. Ces derniers n'étant pas armés, leur action restait limitée. Une centaine de militaires et de civils, poursuivirent donc des tâches humanitaires dans des conditions de plus en plus difficiles, la ville étant victime de 329 impacts d'obus par jour en moyenne.

Les Massacres de Markale, commis pendant le siège de Sarajevo, sont représentatifs des attaques subies par les civils. Ces deux massacres ont été commis sur le marché de la place de Markale lors du siège de Sarajevo. La première, le 5 février 1994, fit 68 morts et 144 blessés, tandis que la seconde, le 28 août 1995, fit 37 morts et 90 blessés. Dans les deux cas, la provenance des tirs fut controversée. Les forces serbes assiégeant la ville ont affirmé de ne pas être à l'origine de ces tirs, accusant au contraire l'armée de la République de Bosnie et d'Herzégovine de bombarder son propre peuple pour pousser l'OTAN. Au contraire, la République de Bosnie-Herzégovine accuse les forces serbes.

Le 9 février 1994, l'OTAN impose un ultimatum aux Serbes de Bosnie : retirer leurs armes lourdes à 20 km au moins du centre de Sarajevo sinon l'OTAN bombardera ces dernières. Le

17 février, les Serbes de Bosnie acceptent de retirer leur armement lourd autour de Sarajevo à la demande de la Russie, et non en application des exigences de l'O.T.A.N., en échange de l'envoi de casques bleus russes dans la capitale bosniaque.

Entre avril 1992 et octobre 1995, la population de la ville décide de résister au siège en maintenant des activités culturelles, mais se divise par deux, passant de 650 000 à 300 000 habitants.

Prijedor, un autre lieu essentiel du conflit

Le 30 avril 1992, les Serbes de Bosnie nationalistes, appuyés par des paramilitaires et des troupes venues de Serbie, prennent le contrôle de Prijedor dans le Nord Ouest de la Bosnie-Herzégovine. La région était d'une importance stratégique capitale pour les nationalistes serbes dans leur dessein de créer un territoire homogène regroupant le nord et l'ouest de la Bosnie.

Des arrestations et des exécutions sommaires sont mises en place contre les opposants et non-Serbes qui sont également exclus de leur travail et privés de leurs responsabilités.

En mai de cette même année, trois lieux de détention sont ouverts dans la municipalité : Omarska, Keraterm et Trnopolje. Plus de 3 350 non-serbes y seront détenus dans des conditions inhumaines, entre fin mai et fin août 1992. Des nombreux cadavres aux articulations coupées auraient été trouvés, le crâne ouvert ou la gorge tranchée. Les morts sont parfois laissés plusieurs jours au milieu des prisonniers, sous-alimentés, des témoignages de détenu expriment également avoir été violemment torturé et décrivent de nombreux viols.



Face aux rumeurs des camps qui commençaient à s'étendre dans les médias du monde entier, Karadžić avait publiquement invité des journalistes à se rendre sur place pour qu'ils puissent se rendre compte qu'il ne s'agissait aucunement de camps de concentration. Les images filmées eurent l'effet contraire de ce qu'avait espéré Karadžić, et l'indignation internationale poussa les responsables bosno-serbes à fermer les camps d'Omarska et Keraterm en août 1992, et celui de Trnopolje en décembre

1992. Une partie des détenus fut expulsée vers la Croatie, une autre partie fut transportée vers d'autres lieux de détention, notamment celui de Manjača.

Massacre de Srebrenica

Le massacre de Srebrenica eu lieu entre le 7 et 13 juillet 1995, lors de la prise de Srebrenica, -ville de 20 000 habitants majoritairement musulmans à l'est de la Bosnie Herzégovine– par les forces armées serbes. Ce massacre compte plusieurs milliers d'adolescents et hommes musulmans tués.

La ville de Srebrenica fut victime de nombreuses attaques depuis le début de la guerre de Bosnie. Ainsi, par question de sécurité pour les civils, 400 à 600 casques bleus Français et néerlandais sont envoyés sur place sous commandement du général Philippe Morillon à partir de 1993. La ville passe alors sous le statut de zone protégée de l'ONU à la même période. L'enjeu de cet acte est avant tout de protéger les civils de Srebrenica.

En 1995, la pression serbe sur la ville s'intensifie malgré les frappes aériennes répressives de l'OTAN. Le Général Bernard Janvier, commandant des forces de l'ONU dans l'ex-Yougoslavie, émet alors publiquement son vœu que ses hommes soient évacués, jugeant la ville indéfendable.

Les forces armées serbes qui assiégeaient alors la ville prennent en otage les casques bleus et menacent de les exposer aux frappes de l'OTAN. Un accord est trouvé par l'O.N.U. et les casques bleus sont libérés en contrepartie de l'arrêt des frappes aériennes.

Les serbes prennent alors d'assaut la ville de Srebrenica, avec à leur tête Ratko Mladic, ancien officier yougoslave et commandant depuis 1993 de l'armée serbe de Bosnie. Il fut le dirigeant du siège de Sarajevo en 1992.

Les forces armées serbes divisent la ville en deux, en mettant à part les garçons musulmans de plus de 15 ans. Les femmes et enfants sont alors transportés vers des zones à majorité musulmanes, tandis que les hommes sont transportés à part sous prétexte d'évacuation. Entre le 7 et le 13 juillet, plus de 8000 hommes sont tués à l'arme lourde près de fosses communes. Le 13 juillet, les derniers casques bleus présents sur place, réduits au statut d'observateurs, sont à leur tour évacués.

La guerre de Bosnie ne se limite pas à ces trois éléments clés, et les affrontements entre Serbes, Croates et Musulmans s'étendent rapidement dans tout le pays, principalement dans les grandes villes, et les atrocités se multiplient.

d. Intervention d'acteurs extérieurs

Dès 1992, le Conseil de Sécurité de l'O.N.U. adopte la Résolution 757 qui exige l'arrêt des combats en Bosnie-Herzégovine, mais évite de désigner les Serbes comme les seuls agresseurs.

Le 16 avril 1993, le Conseil de sécurité de l'O.N.U. adopte la résolution 819 qui exige la fin du siège de l'enclave, déclarée « zone de sécurité » et prévoit l'envoi sur place de cent cinquante casques bleus. Malgré cette décision, les serbes conservent leurs positions et leurs armes. Le 18 avril, le Conseil de Sécurité riposte en adoptant la résolution 820 qui impose des sanctions économiques contre Belgrade.

Début janvier 1993 à Genève, l'O.N.U et l'Union européenne présente le plan de paix Vance-Owen, afin de mettre fin au conflit en Bosnie-herzégovine. Cette proposition, prévoyant la division du pays en 10 provinces semi-autonomes, est rejeté par le parlement de la République des Serbes de Bosnie.

Suite à la multiplication des atrocités, le Conseil de sécurité de l'ONU décide, le 22 février 1993, de créer le **tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie**, chargé d'enquêter et de juger les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité ayant eut lieu en ex-Yougoslavie à compter du 1^{er} janvier 1991.

Le 6 mai 1993 , le Conseil de sécurité de l'O.N.U. adopte la **résolution 824** qui attribue à cinq villes de Bosnie – Sarajevo, Tuzla, Zepa, Gorazde et Bihac – le statut de « zone de sécurité » déjà conféré à Srebrenica, le 16 avril. Cette décision, dont les moyens d'application ne sont pas précisés, est essentiellement symbolique.

Le 22 mai de la même année, les ministres des Affaires étrangères américain, français, britannique, espagnol et russe adoptent un « programme commun d'action ». Le but de celui-ci est d'arrêter les combats, empêcher l'extension du conflit, convaincre les Serbes, grâce à la poursuite des sanctions économiques et à la surveillance de la frontière serbo-bosniaque, de négocier un accord de paix conforme au « processus Vance-Owen » et à favoriser la création de six zones de sécurité pour la population bosniaque.

De plus, les Nations unies envoient la force FORPRONU (voir définition) chargés de maintenir la paix et d'accomplir une mission humanitaire auprès des populations civiles, notamment dans les zones protégés.

e. Déplacements de populations

Cette guerre a entraîné d'importants bouleversements démographiques, des flux migratoires importants au sein de l'Ex Yougoslavie. En effet, avant la fin 1992, deux millions de Bosniens, soit presque la moitié de la population du pays, avaient dû quitter leur région d'origine.

Dans la plupart des communes de l'Est et du Nord de la Bosnie-Herzégovine, des « commissions pour les échanges de populations civiles » furent mises en place par les autorités locales, c'est-à-dire les autorités serbes. Ces dernières étaient chargés d'organiser les expulsions de populations non-serbe, par bus jusqu'à la ligne de front. Selon le *Rapport final de la commission d'Expert des Nations Unis*, publié en 1994, les expulsés, pour pouvoir être évacués vers des territoires sous autorité bosniaque ou croate, devaient payer une commission pour obtenir un « visa de sortie ». De plus, ces personnes ne pouvaient pas être évacuées tant qu'elles n'avaient pas signé un document officiel attestant de leur renoncement officiellement à tous leurs titres de propriété et qu'elles ne reviendraient jamais vivre sur ce territoire. Ces commissions aidaient également les populations serbes déplacées à s'installer dans les logements « abandonnés ».

f. La fin de la Guerre

Les Accords de Dayton

Le 21 novembre 1995, les accords de Dayton ont été conclus, après des semaines de négociations à Dayton aux Etats Unis. Ces accords ont été signés par le président musulman de Bosnie, Alija Izetbegovic, le président de la Croatie, Franjo Tudjman, au nom des Croates de Bosnie, et le président serbe, Slobodan Milosevic, au nom des Serbes de Bosnie. Il met fin à la guerre de Bosnie-Herzégovine. Ce texte met en place:

- la division de la Bosnie-Herzégovine en deux "entités" : la Fédération de Bosnie-Herzégovine (croato-musulmane), qui englobe 51 % du territoire, et la Republika Srpska (République serbe) sur les 49 % restants. Chaque entité est dotée de son propre Parlement, d'un président et d'un gouvernement.
- un gouvernement central qui rassemble les deux entités par l'intermédiaire d'une présidence assurée conjointement par plusieurs personnes, représentant les trois communautés du pays. A cela s'ajoute une Assemblée parlementaire bicamérale: une Chambre des représentants (élue au suffrage indirect) et une Chambre des peuples (élue au suffrage universelle direct)
- le territoire est placé sous tutelle internationale de l'Etat bosniaque. L'autorité ultime est donc confiée au haut représentant de la communauté internationale, qui peut imposer des lois s'il le juge nécessaire à la préservation d'une démocratie multiethnique.

Après la signature de ces accords de paix, plus de 60 000 soldats sous commandement de l'OTAN ont été déployés sur le territoire de la Bosnie-Herzégovine. Leur nombre a été réduit au fil des années.



Les deux entités créées par les Accords de Dayton

Ces accords sont, à ce jour, remis en cause notamment par la Fédération de Bosnie-Herzégovine car cette dernière avance le fait que la communauté internationale, par ces accords, ait encouragé les résultats du nettoyage ethnique voulu par la Serbie.

L'objet de cette guerre est toujours un sujet controversé. Les représentants bosniaques, appelant une intervention internationale, défendent la thèse d'un génocide contre des civils voulu par la Serbie et le fait que la politique de purification ethnique mise en place par la Serbie ne fut pas la conséquence, mais bien le but de la guerre. Les représentants serbes et bosno-serbes parlent, quant à eux, de guerre civile et de personnes tués dans des combats réguliers .

g. La compétence de la CIJ sur l'affaire

La requête invoque comme base de compétence l'article IX de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (CPRCG) approuvé à l'unanimité le 9 décembre 1948 par l'Assemblée générale des Nations unies: "Les différends entre les Parties contractantes relatifs à l'interprétation, l'application ou l'exécution de la présente Convention, y compris ceux relatifs à la responsabilité d'un Etat en matière de génocide ou de l'un quelconque des autres actes énumérés à l'article III , seront soumis à la Cour internationale de Justice, à la requête d'une partie au différend".

3. Bibliographie :

→ résumé général des événements

https://fr.wikipedia.org/wiki/Guerre_de_Bosnie-Herzégovine

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelles/dossiers/bosnie/yougos4.html>

<http://balkanologie.chez.com/chronowar.htm>

<https://www.cairn.info/revue-le-mouvement-social-2008-1-page-153.html>

<https://www.youtube.com/watch?v=LyteLPglqDA>

→ siège de Sarajevo

<https://ici.radio-canada.ca/premiere/emissions/aujourd-hui-l-histoire/segments/entrevue/21130/sarajevo-siege-bombardements-yougoslavie>

https://fr.wikipedia.org/wiki/Siège_de_Sarajevo

https://fr.wikipedia.org/wiki/Massacres_de_Markale

https://www.herodote.net/6_avril_1992-evenement-19920406.php

<https://www.youtube.com/watch?v=FLelOoEm3Fk>

<https://www.ina.fr/contenus-editoriaux/articles-editoriaux/la-guerre-en-bosnie/>

vidéo

→ lieu de détention ou camps de concentration ?

https://www.lemonde.fr/archives/article/2001/11/05/les-bourreaux-du-camp-bosniaque-d-omarska-condamnes-par-le-tribunal-pour-l-ex-yougoslavie_239704_1819218.html

<https://www.cairn.info/revue-lignes1-2003-1-page-99.htm>

<https://journals.openedition.org/rge/580#tocto1n2>

<https://vacarme.org/article2145.html>

https://www.persee.fr/doc/mots_0243-6450_1996_num_47_1_2080

rapport très intéressant sur les variations du regard sur les « camps de concentration » en Bosnie et l'influence des médias

→ Srebrenica

<https://www.youtube.com/watch?v=X45Lkl6obog> (génocide, un mot controversé)

→ Accords de Dayton

https://www.lemonde.fr/europe/article/2005/11/21/les-grandes-lignes-des-accords-de-dayton_712343_3214.html

→ photo

<http://thawra-news.com/index.php/2017/05/11/bosnie-mai-aout-1992-le-camp-domarska/>

http://www1.rfi.fr/actufr/articles/081/article_46456.asp

<http://www.cartolycee.net/spip.php?article45>

<http://www.axl.cefan.ulaval.ca/europe/bosnie-herz-1info.htm>

→ compétence de la CIJ sur l'affaire

<https://www.icj-cij.org/fr/affaire/91>